Zeitschrift: Schweizer Film = Film Suisse : offizielles Organ des Schweiz. Lichtspieltheater-Verbandes, deutsche und italienische Schweiz

Herausgeber: Schweizer Film

Band: - (1934-1935)

Heft: 20

Artikel: Une autorisation bien méritée...

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-734795

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 16.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Revue de la Presse

— Commentant dans « La Tribune de Genève » du 8 décembre l'article «Le cinéma et la censure», de notre rédactrice en chef, Mme Eva Elie, **M. X., de la galerie** (un des esprits les plus distingués du journalisme) expose avec beaucoup de clarté les divergences d'opinion et de jugements qui, d'un canton à l'autre, divisant la Suisse en quelque vingt-deux petits Etats, s'opposeraient à cette censure unique, fédérale, préconisée par notre collaboratrice.

« *Une censure fédérale, écrit-il, devrait, pour ne pas soulever de protestations ici ou là, ne laisser passer à l'écran que des œuvres sans originalité ou sans force. Et c'est probablement ce qui se produirait; quand chaque mentalité linguistique, chaque Eglise religieuse, chaque chapelle politique, auraient frappé d'interdit ce qui les choque, ce qui serait permis serait sans pensée, ou n'aurait de pensée qu'amorphe, ou ne ressortirait qu'à l'imagerie pure et simple.* »

Ce qui prouve quoi ? sinon que ces censeurs ont des vues courtes et manquent de cette largeur de vues indispensable à qui veut juger équitablement. Ce à quoi conclut aussi **M. X., de la galerie :**

« *Mais il subsiste que les censeurs devraient être partout des esprits intelligents et libéraux ? Autant demander la lune, le propre de toute censure étant une incurable myopie. Je pose en principe que l'homme le plus intelligent devient un sot en s'armant des ciseaux d'Anastasie.* »

Alors ? ... Qu'on tâche, tout de même, de trouver quelques exceptions — confirmant la règle — quelques personnes aussi intelligentes que sagaces et qui ne se serviraient des fameux ciseaux qu'à bon escient. Le commentateur éclairé de tout ce qui touche à la vie quotidienne — matérielle et spirituelle — ne serait-il pas une de celles-là ? Ne ferait-il pas partie d'un de ces comités de censure unifiés, celui qui signe les intéressantes chroniques : « Parlons de tout » ?

— M. André Lang, de « Gringoire » semble découvrir des vérités premières : « Il y a quelques mois, écrit-il, je sortais, ravi, d'une salle des Champs-Elysées où l'on donnait, en version originale, le si remarquable « Trouble in paradise » de Lubitsch. Je rencontre Emile Natan, continue-t-il, qui partageait mon enthousiasme. Mais lorsque, ayant épuisé les adjectifs, j'ajoutai : « Et ça n'a rien dû coûter, peu de personnages, rien que des intérieurs », il m'arrêta : « Détrompez-vous. C'est au contraire une production qui a dû coûter très cher. Au cinéma, **la perfection coûte toujours cher.** Pour obtenir ce jeu, ces voix, cette photo, le metteur en scène n'a pas économisé le temps. Il a multiplié les prises et ne s'est jamais contenté de l'à peu près. Au prix où revient le mètre de pellicule tirée, le cachet de vedette et la journée de studio, vous comptez ce que cela peut donner ! » Mais ne savait-on pas de tout temps que le génie est une longue patience ?

— M. André de Reusse commentant l'incendie de Perpignan (« Un cinéma brûle », écrivirent certains journaux), précise quelques détails : « Un forain qui exploitait un cinéma ambulant et visitait ainsi la région des Pyrénées-Orientales, avait récemment pris ses quartiers d'hiver dans un petit patelin des environs de Perpignan. Là, ayant loué **au forgeron du pays un local inoccupé,** il avait installé en cinéma régulier son exploitation de passage. Mais, faite avec des moyens de fortune, cette installation était des plus sommaires. En sorte qu'un soir l'inévitable se produisit et qu'une étincelle (peut-être de cigarette !) se communiqua à la pellicule (sans doute privée de carters) dont la matière (évidemment du celluloïd) prit feu en explosant et détermina un brutal et violent incendie, alors qu'une centaine de personnes assistaient à la représentation. »

On a bien lu : local de fortune, nulle mesure indispensable de sécurité prise contre les dangers d'incendie. Gageons pourtant qu'il se trouvera des « esprits bien intentionnés » — hum ! — pour accuser le cinéma, et non pas les malfaisants qui, par négligence, provoquent des catastrophes. Nos directeurs de salles — celles-ci équipées pour assurer aux spectateurs le maximum de sécurité — savent quel est le vrai coupable. Le grand public est-il aussi renseigné et... rassuré ? L'excellent programme-revue « Genève-Caméra », suivi avec intérêt par de nombreux spectateurs de l'« Alhambra » et du « Studio 10 », ne pourrait-il traiter cette question et réfuter certaines absurdités ? Ce serait peut-être de bonne politique.

* * *

On a pu lire dans « La Tribune de Genève » ces lignes du toujours distingué chroniqueur de la rubrique « Parlons de tout » sur le théâtre et le cinéma :

Le théâtre est-il vraiment condamné à mort par le cinéma ? Je crois que M. Henry Bernstein — qui est l'homme de théâtre par excellence — vient d'apporter une réponse résolument négative à cette question qui, à raison, préoccupe tant de bons esprits, en donnant au « Gymnase » sa nouvelle pièce « Espoir ».

« Espoir » est un drame qui n'aurait pu être écrit pour l'écran, parce qu'il est psychologique essentiellement. Le cinéma peut beaucoup de choses ; il ne peut pas cependant reléguer à l'arrière-plan le mouvement et l'image qui sont ses raisons d'être. Comment nous permettrait-il de lire, avec toute la puissance d'analyse nécessaire, dans le cœur d'une mère qui nous est présentée le plus simplement du monde dans un milieu bourgeois de notre temps, y évoluant normalement, puis tout à coup dévoilant, au moment où sa fille va faire un mariage d'amour, le chancre hideux qui ronge son être moral : la haine de son enfant, haine que rien n'explique et qui se marque en un sauvage éclat verbal où elle met à nu sa plaie demeurée si longtemps secrète ? Il faut ici la langue du théâtre, avec son abondance, sa souplesse, ses plaintes, ses colères, tout ce par quoi doivent s'extérioriser, pour l'auditeur, les tragiques infirmités morales. On aura beau user du « parlé », jusqu'à en abuser dans le film, il sera vain à l'imagerie la plus parfaite d'essayer de rivaliser heureusement, de tels sujets étant donnés, avec la récitation théâtrale que le cinéma doit abréger s'il ne veut pas lasser.

Le théâtre en sa diversité est donc très certainement condamné par le cinéma. Mais il est des pièces qui sont et seront toujours essentiellement et exclusivement théâtrales ; ce sont celles qui nous présentent et nous démontrent des états d'âme. Par conséquent, les possibilités théâtrales de l'avenir devront se limiter à la psychologie. Par là, elles n'atteindront plus qu'un public restreint, c'est-à-dire l'élite du public. Le théâtre, en tant qu'art populaire, a virtuellement vécu. Mais l'art dramatique demeure comme un aliment nécessaire aux esprits distingués. Lorsque Margot voudra pleurer aux malheurs d'une triste héroïne de mélodrame, elle recevra, par l'écran, plus d'émotions que ne pourrait lui en apporter la scène vivante ; la féerie rencontrera des moyens d'expression cinématographiques auxquels le décor, forcément limité et la machinerie du théâtre ne peuvent atteindre. Le grand et magnifique avenir du cinéma théâtral est dans la beauté picturale, dans la somptuosité ou le pittoresque des milieux, dans le prodigieux, et dans l'illusionnisme.

Ce qui restera l'apanage et la vocation du théâtre, ce sont les comédies de caractères, les drames psychologiques, le comique qui fait penser. Il ne disparaîtra pas, mais il s'aristocratisera.

M. X., de la galerie.

Faut-il approuver sans autre cette conclusion : qu'il appartiendra au seul théâtre, à l'exclusion du cinéma, de traduire les sentiments complexes de l'être humain ? Empruntons au Feyder de « Visages d'enfants », du « Grand Jeu » — pour ne citer que ces deux films — sa réponse que, pour l'amour du cinéma, nous voudrions nôtre :

On exprime souvent l'opinion que telles œuvres sont visuelles et que telles autres ne le sont pas. C'est une explication aisée qui déguise l'impuissance. Toutes les œuvres littéraires, théâtrales, musicales, sont ou peuvent être rendues visuelles. Il n'y a que la conception cinégraphique de certains animateurs qui ne l'est pas toujours. Tout peut se traduire à l'écran, tout peut s'exprimer par l'image. Il est possible de tirer un film attachant et humain aussi bien du dizième chapitre de l'Esprit des Lois *de Montesquieu que d'une page de la* Physiologie du Mariage, *que d'un paragraphe* du Zarathoustra *de Nietzsche ou que d'un roman de Paul de Kock. Mais pour cela, il est indispensable d'avoir l'esprit du cinéma.* Jacques Feyder.

Une autorisation bien méritée...

Donnant suite au recours présenté par Ideal-Films, le Conseil d'Etat de Genève vient de revenir sur l'interdiction à Genève du *Greluchon délicat (Le valet de cœur)*, récemment victime de la commission de censure. Bravo pour cette décision pleine de bon sens !

On nous écrit...

Une information parue dans la Feuille officielle Suisse du Commerce, *et reproduite dans notre numéro 19, nous a valu la lettre suivante, que nous reproduisons textuellement, selon la loi :*

CINÉ „UNION" S. A.
Entreprise cinématographique et théâtrale
MONTREUX
Siège social : VILLA HAUTERIVE
5, Rue de la Paix

Montreux, le 5 décembre 1934.

Monsieur le Directeur du Journal
« Film Suisse »,
Lausanne, Terreaux 27.

Monsieur,

Dans le Numéro 19 de votre journal du 1er décembre figure sous la rubrique « Registre du Commerce » une annonce concernant la maison Georges HIPLEH jr. à Montreux-Planches dans laquelle il est dit « Exploitation du Cinéma Palace » or nous croyons que vous savez que Monsieur Hipleh n'a plus rien à faire avec ce cinéma à cause de la faillite intervenue soit en son nom personnel qu'à celui des Cinémas de Montreux S. A.

Nous avons repris le 3 août le Cinéma Palace de notre administrateur Monsieur Fumanti à qui il appartient l'ayant acheté pour son compte personnel déjà le 5 mai passé.

A la suite des avatars que vous connaissez concernant notre prédécesseur nous tenons à éviter toute confusion avec la maison G. Hipleh jr. nous vous prions donc de bien vouloir rectifier cette annonce dans le sens que le Cinéma Palace appartient actuellement à Ciné « Union » S. A. et que Monsieur G. Hipleh n'a rien à faire dans notre conseil d'Administration.

Nous comptons sur votre diligence et nous vous adressons Monsieur, nos salutations les plus empressées.

Pour Ciné « Union » S. A.
Deux Administrateurs :
T. FUMANTI. O. REBEAUD.

Au début de l'année 1935

Monopole-Films S.A.
ZURICH
présentera les **superfilms** suivants :

D'après le populaire roman d'**Hector Malot** **Sans Famille** le grand film français comportant une foule d'éléments de succès, entre autres : Le délicieux sujet et la grande vogue dont jouit le livre ; les merveilleux extérieurs ; la troupe d'acteurs de premier ordre, parmi lesquels on trouve **Vanni MARCOUX,** de l'Opéra, **DORVILLE,** l'inimitable fantaisiste, **Robert LYNEN,** l'enfant prodige, **Paulette ELAMBERT,** la touchante héroïne de « La Maternelle », **Madeleine GUITTY, Pierre DARTEUIL, BÉRANGÈRE** et **Aimé CLARIOND.** — Ce film réalisé par **Marc ALLEGRET,** passant du sentimental au comique pour atteindre au sommet de l'émotion, sera le **GROS SUCCÈS DE L'ANNÉE.**

Le Fils Prodigue
Le passionnant chef-d'œuvre de **Luis Trenker,** que tout le monde attend avec impatience, tourné en partie dans la haute montagne et en partie à New-York.

La dernière Valse
Un film de grand format, plein de charme, d'émotion, de musique et de beauté. Dans le rôle principal : **Jarmila NOVOTNA.**

Le Contrôleur des wagons-lits
Une comédie pétillante d'esprit, d'après la célèbre pièce du même titre, avec **Fernand GRAVEY** et **Marie GLORY** dans les rôles principaux.

Avec nos meilleurs vœux pour la nouvelle année

MONOPOL-FILMS-A.G. ZURICH

MONOPOLE-FILMS S.A. ZURICH
Tödistr. 61 - Tél. 56.626-27

Zu Beginn des Jahres 1935

Monopol-Films A.G.
rückt die ZÜRICH
mit folgenden **Spitzenfilme** auf :

1. mit dem mit Ungeduld erwarteten MEISTERWERK von **Luis TRENKER :**
Der verlorene Sohn

2. mit einem der entzückendsten Filme der Saison :
Regine
(nach Motiven aus GOTTFRIED KELLERS Novelle), in welchem **Luise ULLRICH, Olga TSCHECHOVA, Adolf WOHLBRÜCK** die Hauptrollen spielen.

3. mit **Stählerne Strahlen**
dem packenden Grossfilm mit sensationellen Höhepunkten. In den Hauptrollen : **Dorothea WIECK** et **Carl-Ludwig DIEHL**

4. mit dem neuesten HARRY PIEL-Film
Artisten
(Provisorischer Titel)
der zum grossen Teil in dem Riesenraum des Zirkus Sarrasani mit Varieténummern, Dressurkunststücken und aussergewöhnlichen Sensationen gedreht wurde.

Glück und Erfolg im Neuen Jahr wünscht Ihnen

MONOPOL-FILMS-A.G. ZURICH

MONOPOL-FILMS A.-G. ZURICH
Tödistr. 61 - Tel. 56.626-27